

AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **28 décembre 2015 au 26 janvier 2016** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de PLOERMEL, concernant le projet présenté par la SCEA DE BRESLEAU (représentée par M. Jean-François LE RAT, gérant), dont le siège social est situé au lieu-dit "Bresleau" 56800 PLOERMEL, en vue d'exploiter un atelier porcin devant comporter après extension de l'effectif et mise à jour du plan d'épandage, 250 reproducteurs, 1336 porcelets et 1984 porcs à l'engrais, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de PLOERMEL aux jours et horaires suivants:

- *du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30*
- *samedi : de 09h00 à 12h00*

la mairie de PLOERMEL sera fermée exceptionnellement :

- *le samedi 02 janvier 2016*
- *le jeudi 31 décembre 2015 à partir de 16h00*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 26 janvier 2016 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de PLOERMEL
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau – 11 boulevard de la paix BP 508 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr